

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Abréviations.....	2
3	Déclaration d'une rencontre.....	3
3.1	Mode opératoire.....	3
3.1.1	Informations générales.....	3
3.1.2	Informations détaillées.....	3
3.1.2.1	Communication.....	3
3.1.2.2	Les épreuves.....	3
3.1.2.3	Informations administratives – Paiements.....	3
4	Spécificités logistiques des circuits.....	4
4.1	Circuit CDF.....	4
4.1.1	Généralités.....	4
4.1.2	Les championnats de régions.....	4
4.1.3	Les championnat de zones.....	4
4.1.4	La finale nationale.....	4
4.2	Circuit TLC.....	5
4.2.1	Définition d'une épreuve TLC.....	5
4.2.2	Le parcours TLC.....	5
4.2.3	Déroulé des épreuves TLC.....	5
4.3	Les Rencontres OPEN.....	5
5	Logistiques des rencontres.....	6
5.1	Les inscriptions.....	6
5.2	Structure d'encadrement.....	6
5.3	Rôles et missions de l'encadrement.....	6
5.3.1	Le directeur de course.....	6
5.3.1.1	Ses missions en amont.....	7
5.3.1.2	Ses missions le jour même.....	7
5.3.1.3	Ses missions pendant les épreuves.....	7
5.4	L'équipe des assistants.....	7
5.4.1	Les ajusteurs.....	7
5.4.2	Les régulateurs.....	8
5.4.3	Les lanceurs.....	8
5.4.4	Le chronométrage.....	8
5.4.5	Le PC Course.....	8
5.4.6	Horaire des épreuves.....	9
5.4.7	Le dispositif de secours.....	9
5.4.7.1	Intervention sur une victime.....	9
5.4.7.2	L'équipe sécurité plage.....	9
5.4.7.3	L'équipe sécurité eau.....	9
5.4.8	Le dossier compétiteur.....	10
5.5	Composition du corps arbitral des épreuves.....	10
5.5.1	Les Opens et Trail longe côte.....	10
5.5.2	Les championnats régionaux.....	10
5.5.3	Les championnats de Zones.....	10
5.5.4	Finales Championnat de France et Coupe de France des clubs.....	10
6	Les arbitres.....	11
6.1	L'arbitre National et l'arbitre national adjoint.....	11
6.2	L'arbitre régional.....	11
6.3	L'arbitre départemental.....	12
6.4	L'arbitre principal.....	12
6.5	L'arbitre de club.....	12

1 Préambule

Les rencontres LCMA sont enregistrées dans le calendrier national des rencontres sportives. Les participants, clubs ou individus, s'inscrivent avec l'application fédérale de gestions des inscriptions.

Les étapes préliminaires de déclaration et validation garantissent le succès de la réalisation d'une rencontre.

Les éléments de texte qui suivent, définissent les étapes préliminaires et les éléments de logistique à mettre en œuvre pour l'organisation d'une rencontre sportive LCMA de la FFRP.

2 Abréviations

BNi	Bon Niveau d'Immersion
CNRS	Commission Nationale des Rencontres Sportives
CLM	Contre la Montre
CR	Championnat Régional
CRHDF	Championnat Régional Haut de France
CRN	Championnat Régional Normandie
CRB	Championnat Régional Bretagne
CRPDL	Championnat Régional Pays de la Loire
CRNA	Championnat Régional Nouvelle Aquitaine
CRO	Championnat Régional Occitanie
CRPACA	Championnat Régional Provence Alpe Cote d'Azur
CRG	Championnat Régional Guadeloupe
CRM	Championnat Régional Martinique
CTN	Conseiller Technique National
CZA	Championnat de Zone Antilles
CZN	Championnat de Zone Nord
CZO	Championnat de Zone Ouest
CZS	Championnat de Zone Sud
CDF	Championnat de France
CDC	Coupe de France Des Clubs
TLC	Trail Longe Côte
CRJA	Commission Régionale Juges Arbitres
DV	Déficient Visuel
DSQ	Disqualifications
DTN	Direction Technique Nationale
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
LCMA	Longe Côte Marche Aquatique
S&G	« Stop and Go »

3 Déclaration d'une rencontre

Inscrire un événement au calendrier national des rencontres sportives de la FFRP

<https://ffrandonnee-competitions.fr/>

3.1 Mode opératoire

Envoyer un courriel au référent régional avec :

- Au plus tôt, les informations générales (et toutes si disponibles)
- Au plus tard 2 mois avant, les informations détaillées

3.1.1 Informations générales

Les informations suivantes sont à transmettre uniquement après validation par la municipalité :

- Intitulé de la manifestation
- Date
- Lieu de l'événement ville et nom(s) plage ou point de ralliement
- Dates de début et fin des inscriptions
- Nom et identifiant fédéral du club organisateur
- Coordonnées du responsable club et de l'évènement (nom, e-mail, téléphone)
- Format : CDC (Coupe de France des Clubs), Trail LC ou autres formats
- Tarifs

3.1.2 Informations détaillées

3.1.2.1 *Communication*

- Lien vers une page dédiée (site du club) et/ou un événement Facebook (optionnel)
- Dossier des compétiteurs. Il ne doit pas être diffusé avant validation, étape indispensable pour la validation définitive de l'événement.

3.1.2.2 *Les épreuves*

- Liste des épreuves officielles en précisant pour chaque épreuve :
 - Heure estimée du premier départ
 - Numéro du premier dossard
 - Intervalle entre chaque départ
- Liste des épreuves non officielles (sans classement fédéral) avec les mêmes détails

3.1.2.3 *Informations administratives – Paiements*

- Avec HelloAsso
 - URL admin de HelloAsso (copier l'URL de la page)
 - Créer la clé API qui vous donnera :
 - Identifiants API : ClientId
 - ClientSecret  À transmettre dans un second e-mail pour des raisons de sécurité.
- Autres plateformes
 - Nom de la plateforme
 - Lien de paiement du club

4 Spécificités logistiques des circuits

4.1 Circuit CDF

4.1.1 Généralités

Toute rencontre (région, zone ou finale) doit être publiée au calendrier national :

- Avant le 30 juin précédant le début de la saison sportive pour les championnats se déroulant en automne
- Avant le 31 décembre de l'année sportive pour les autres

Les résultats d'une rencontre doivent être :

- Finalisés et validés par l'arbitre principal sous trois jours
- Publiés au plus tard 15 jours avant la date de l'étape suivante

Chaque arbitre principal transmet le projet de dossier compétiteur de la rencontre à l'arbitre national un mois minimum avant la date de la rencontre. Il sera transmis aux clubs après validation. Ce dossier doit obligatoirement comporter :

- le plan du site de la rencontre
- le parcours
- l'organisation de l'équipe arbitrale et du chronométrage
- la validation de l'arbitre de la région.

Les épreuves sont organisées par un club ou consortium de clubs affiliés à la fédération ainsi que le comité en charge de la rencontre.

L'horaire des épreuves peut être modifié par l'arbitre principal :

- Contraintes particulières liées aux marées ou à la météo (autres)
- Faible nombre de concurrents

4.1.2 Les championnats de régions

Chaque comité régional FFRP organise une étape appelée « championnat régional ». Elle est le point d'entrée du circuit pour les solos et/ou équipes, qualificatif du championnat de zone dont la région dépend.

Les régions sont libres d'organiser une étape départementale qualificative.

Plusieurs comités régionaux peuvent se réunir pour l'organisation d'un championnat régional. Dans ce cas, un classement distinct pour chaque région est établi.

L'organisation de l'épreuve de TLC peut sous-traitée à un club de la région en accord la région.

4.1.3 Les championnats de zones

À l'issue des championnats régionaux, les championnats de zone sont qualificatifs pour la finale nationale. Ils sont coorganisés par les régions qui en dépendent.

L'organisation de l'épreuve de TLC peut sous-traitée à un club de la zone en accord avec les régions de la zone

4.1.4 La finale nationale

La phase finale clôture le circuit Championnat de France. À l'issue des épreuves, la fédération délivrera plusieurs titres de champions. Cette rencontre est coorganisée par la région d'accueil, le club local et le CTN en charge des rencontres sportives.

Cette rencontre fait l'objet d'un appel à candidature annuel.

4.2 Circuit TLC

4.2.1 Définition d'une épreuve TLC

Le Trail Longe Côte est une épreuve combinant des tronçons de course sur tous les types de zones en alternance. Elle se court en temps limité entre 50 et 60 minutes en plusieurs tours.

4.2.2 Le parcours TLC

La définition du parcours du Trail Longe Côte est cruciale. Il faut impérativement tenir compte de l'heure de la course pour les sites à marée pour correctement estimer les distances des zones de transition. Les règles de construction d'un parcours répondent aux critères suivants :

- Le temps de référence d'un tour est calculé en fonction des vitesses de référence suivantes :
 - V1 = 4 km/h pour les zones aquatiques
 - V2 = 8 km/h pour les zones de transitions
 - V3 = 12 km/h pour les zones terrestres
- Le temps théorique par tour ne doit pas dépasser 10-20 minutes
- La répartition des temps de course est telle que :
temps aquatique + temps transition = temps terrestre (temps Zn= Distance Zn/Vn)
- Alternance de zones avec à minima 2 segments aquatiques par tour
- La longueur d'un segment en zone aquatique est inférieure ou égale à 300m
- Départ et arrivée plage entre 50m et 200m maximum de la zone de transition
- Le temps de course de la catégorie d'âges minimes-cadets est diminué de moitié

Le parcours doit tenir compte des contraintes locales du site ; marée, courants et topologie du terrain, il est validé par l'arbitre principal de préférence non licencié dans le club organisateur.

4.2.3 Déroulé des épreuves TLC

Les épreuves du circuit Trail Longe Côte ont des départs en masse par genre et type de courses. Ils sont échelonnés avec un intervalle recommandé de 5 minutes, ajustable en fonction du site et des contraintes locales.

Une identification différenciée des solos et des binômes est nécessaire pour faciliter l'arbitrage, l'utilisation de chasubles de couleurs distinctes est une possibilité.

Le parcours comprend plusieurs tours, le dernier tour estimé est annoncé par signal sonore.

La barrière horaire est fixée entre 50 et 60 minutes, précisée dans le dossier compétiteur. Tout compétiteur terminant un tour après la barrière horaire ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve.

4.3 Les Rencontres OPEN

Pour information, la structure minimum est la suivante :

- un poste central (PC) de course
- un directeur de course (DC)
- une équipe Juges Arbitres avec un arbitre principal nommé par la Commission Régionale Juge Arbitres (CRJA) (à adapter suivant les épreuves réalisées) ;
- des moyens de secours.

L'arbitre régional de la région d'appartenance peut être consulté à ce sujet.

Ce dispositif doit être adapté au type de public, au nombre de compétiteurs et aux conditions de mer et de météo.

5 Logistiques des rencontres

5.1 Les inscriptions

L'inscription aux rencontres sportives organisées par les clubs et structures fédérales se fait obligatoirement par l'application fédérale :

<https://ffrandonnee-competitions.fr/LCMA/Public/>

L'application fédérale intègre toutes les spécificités du règlement (validité de la licence, catégories d'âges, genre des équipes etc.). Elle automatise et garantit la bonne conformité des engagements des compétiteurs sur les différentes épreuves dans les catégories et supra-catégories d'âge selon les circuits.

5.2 Structure d'encadrement

L'organisation d'une rencontre inscrite au calendrier national des rencontres sportives nécessite la mise en place d'un dispositif d'encadrement composé a minima :

- D'un directeur de course, responsable officiel de la rencontre.
- D'une équipe des assistants mettant en œuvre les directives du directeur de course pour le bon déroulement des épreuves
- De l'arbitre principal :
 - Arbitre national ou son adjoint pour les étapes de zone ou nationale des circuits CDF et CDC.
 - Arbitre régional ou un arbitre désigné par la Commission Régionale Juges Arbitres pour les autres rencontres.
- D'une équipe Juges Arbitres à ajuster selon le type d'épreuve (décrite ci-après)
- D'un PC Course
- Des équipes de sécurité plage et eau, des moyens de secours (conforme au mémento fédéral §III.1.3)
- D'une équipe de chronométrage ou d'arbitres qualifiés en cas de chronométrage interne (manuel ou autres). Le chronométrage doit pouvoir s'adapter à toutes les conditions (mer, météo et topologie du site de pratique)
- D'un dispositif permettant un contrôle anti-dopage défini dans le mémento fédéral.

Les détails de l'organisation de la rencontre doivent être explicitement présentés dans le dossier compétiteur envoyé aux clubs participants.

5.3 Rôles et missions de l'encadrement

5.3.1 Le directeur de course

Ayant une parfaite connaissance du site et des règles de course, en relation directe avec l'arbitre principal et potentiellement secondé par un adjoint, il est responsable du bon déroulé de la rencontre pour la fédération et devant la loi.

De préférence licencié dans le (ou un des) club organisateur, il n'est ni compétiteur ni entraîneur le jour de l'épreuve.

Il doit être facilement joignable et identifiable. Il sera vêtu d'un T-shirt ou d'une veste mentionnant DIRECTEUR DE COURSE sur le site de rencontre.

5.3.1.1 *Ses missions en amont*

- L'obtention des autorisations nécessaires pour les manifestations sportives, préfecture, mairie, diverses administrations des zones empruntées.
- L'élaboration du dossier compétiteur. Il établit les parcours des épreuves avec l'aide de l'arbitre principal.
- La relation avec l'équipe de chronométrage électronique et/ou manuel pour le jour des épreuves
- L'établissement des grilles de départ avec l'arbitre principal qui les valide
- Le dispositif nominatif des arbitres et des assistants (fonctions, emplacements)

5.3.1.2 *Ses missions le jour même*

Il est responsable de :

- L'installation, modifications et démontage des parcours (amers, points de repère, ...)
- La mise en place du dispositif antidopage (local, escortes), il est l'interlocuteur unique de la personne en charge du contrôle antidopage.
- La mise en place de l'équipe des assistants.
- La reconnaissance de toutes les zones des parcours avec l'arbitre principal 1 heure maximum avant le début de la première épreuve
- Vérification de la température de l'eau
- Le briefing de l'équipe Juges Arbitres et des compétiteurs
- Le top départ de la rencontre après avoir vérifié que tout est en place, en relation avec l'arbitre principal.

5.3.1.3 *Ses missions pendant les épreuves*

- Il peut demander à annuler ou reporter une épreuve en cas de conditions météorologiques ou tout autre événement qu'il jugerait préjudiciable à la sécurité de l'ensemble des participants.
- Il est en lien avec les services de secours et décide leur déploiement sur la zone de rencontre. Il est l'interlocuteur privilégié pour les secours en cas de besoin.
- Il s'assure du bon déroulé du chronométrage, des affichages et des podiums
- Il doit être en liaison radio avec le PC course et les extrémités du parcours.

5.4 **L'équipe des assistants**

Reconnaissables à leur tenue orange, ils interviennent sous la responsabilité du directeur de course dans les fonctions d'assistance, de logistique ou de sécurité avec des affectations précises prédéfinies. Ils ne peuvent pas concourir le jour de la rencontre où ils officient en tant qu'assistants.

Ils peuvent soutenir le corps arbitral à sa demande, sans possibilité de sanctionner.

Le nombre d'assistants par poste sera ajusté en fonction de l'implantation des zones de course, des types de parcours et du chronométrage.

5.4.1 **Les ajusteurs**

Dans les zones aquatiques des régions à marée, la seule signalisation physique à l'aide de piquets des points de départs, arrivées et contournements ne suffit plus.

Les ajusteurs sont les garants de l'ajustement des points de parcours en fonction de l'évolution de la profondeur d'eau et des alignements aux amers positionnés à terre.

Ils s'assurent que les points de parcours soient toujours alignés avec les amers.

Les ajusteurs situés aux points de contournements éloignés doivent être accompagnés (arbitre et / ou sécurité plage) et joignables par le directeur de course.

5.4.2 Les régulateurs

Les régulateurs sont positionnés à la chambre d'appel assurant l'appel et l'envoi des compétiteurs vers le point de départ. Ils garantissent le respect des horaires et régulent l'engorgement de la ligne de départ.

Avec la grille de départ et munis d'une tablette étanche, ils notent les éventuels changements d'horaires et tout ce qui pourrait servir au PC course (retard, absence, incivilité, etc.). Ils vérifient la conformité de la liste des engagés avec le dossard, la puce ainsi que son emplacement, la tenue du compétiteur ou de l'équipe. Ils sont supervisés par un arbitre seul habilité à sanctionner les concurrents en cas de non-respect du règlement.

5.4.3 Les lanceurs

Le lanceur, positionné au point de départ, régule le lancement des compétiteurs selon les intervalles définis pour chaque épreuve à l'aide d'une mesure de temps fiable.

Pour les départs lancés avec lecture de puces, il assure la lecture avec son détecteur à une position adéquate, sans avance ni retard par rapport à la ligne de départ.

En cas d'absence ou retard d'un compétiteur dans les temps impartis, il ajuste le départ et lance éventuellement le compétiteur suivant dans les horaires initialement prévus.

5.4.4 Le chronométrage

La mise en place d'un chronométrage électronique est privilégiée sur l'ensemble des rencontres sportives fédérales.

Pour les équipes, le temps de chronométrage est celui du « capitaine ». Il est porteur de la puce d'identification du chronométrage. Il doit passer le premier la ligne de départ et franchir en dernier la ligne d'arrivée.

Les puces de chronométrage, portées au bras, doivent se situer entre le coude et l'épaule du compétiteur sauf autre préconisation ou utilisation de bracelets montres.

Le chronométrage principal est assuré par un prestataire externe ou des assistants formés à l'utilisation des systèmes.

Pour autant, il est nécessaire de disposer d'un chronométrage manuel pour remédier à une défaillance du système de chronométrage. Les chronométreurs assistants notent les dossards et heures de départ et arrivée sur des tablettes étanches.

5.4.5 Le PC Course

Le PC Course a la responsabilité de présenter les parcours imprimés et affichés. Ils doivent détailler tous les points des zones d'évolution conformément à la matérialisation terrain définie comme suit :

- Type amers : disposés à terre, visibles des ajusteurs pour leur positionnement.
- Type bouées : disposées dans l'eau, fixes (piquets plantés avec ou sans drapeau) ou mobiles (ajusteur humain tenant un piquet aligné sur les amers).
- Couleurs : vert pour le départ, rouge pour l'arrivée et jaune ou orange fluo pour les contournements.
- Profondeur d'eau : contournement bas à 0.90m, contournement haut à 1.10m

Autre fonction du PC Course en relation avec le chronométrage, il établit et affiche les résultats des courses après la prise en compte des disqualifications et la validation de l'arbitre principal. Il reçoit les réclamations par écrit dans le délai officiel de 30 minutes après l'affichage. Il est en liaison permanente avec le directeur de course pour remédier à tout problème éventuel. Le PC Course, sur demande de l'arbitre principal, convoquera le jury d'épreuves pour décider de la recevabilité des réclamations.

5.4.6 Horaire des épreuves

L'horaire des différentes épreuves ainsi que le séquençement des départs sont paramétrés dans l'application de gestion des inscriptions conformément au règlement fédéral. Le directeur de course et l'arbitre principal les paramètrent en fonction des caractéristiques de la rencontre et du site (topologie, marées, programme et nombre de compétiteurs).

Les délégués de club sont informés des horaires de départ de l'ensemble des concurrents au minimum 24 heures avant le début de la première épreuve. Ils sont consultables sur le site fédéral d'inscriptions.

Les départs des épreuves contre la montre sont donnés à intervalles réguliers. Les concurrents se présentent dans l'ordre des dossards.

5.4.7 Le dispositif de secours

L'organisateur a un devoir d'engagement de moyens qui couvrent la prévention, l'assistance et le secours. Ils permettent d'assurer la protection médicale des participants.

Les secours doivent être adaptés :

- Au nombre de concurrents
- À la durée de la manifestation et au type de parcours
- Aux conditions météorologiques prévues ou prévisibles
- À la couverture réseau de la zone géographique
- À l'accessibilité du parcours

5.4.7.1 *Intervention sur une victime*

1. Le compétiteur à proximité a devoir et obligation de porter secours.
2. L'équipe d'arbitres, tous titulaires d'un PSC, doit se rapprocher le plus rapidement possible pour sortir la victime de l'eau.
3. L'équipe d'assistants assurant la sécurité plage, en tenue néoprène selon les conditions météorologiques, intervient pour la sortie d'eau.
4. L'équipe de secours (externes) prend le relais dès que possible. Elle gère la situation et demande si nécessaire l'intervention des secours extérieurs.

5.4.7.2 *L'équipe sécurité plage*

Cette équipe se situe tout le long du parcours des épreuves en cours.

Son rôle est de préserver la zone d'évolution en limitant l'accès à l'eau aux personnes impliquées dans la course. Elles sont identifiables avec les dossards de course ou des chasubles de couleurs distinctes :

- Les compétiteurs
- L'équipe des arbitres de la rencontre
- L'équipe d'assistants aux postes attribués
- Les entraîneurs
- Les photographes officiels

L'équipe veille à ce que les zones sensibles (amers, départ, arrivée et contournement) soient bien dégagées pour leur utilisation. Selon la température de l'eau, ils sont équipés (combinaison et bouée) pour assister toute personne en difficulté.

5.4.7.3 *L'équipe sécurité eau*

L'équipe est composée de 2 assistants à minima avec si possible un PSC valide.

Située à l'arrivée des épreuves, ils garantissent la bonne circulation dans la zone de transition mer-plage, canalisent les compétiteurs et évacuent les intrus.

Munis de bouées tube, ils assistent si besoin des personnes en difficulté.

5.4.8 Le dossier compétiteur

Le dossier compétiteur a pour objectif de fournir aux clubs et aux participants les informations utiles et nécessaires au bon déroulé de la rencontre. Pour autant, en dehors des rencontres Open, les éléments de règlement ne figurent pas dans ce dossier, ils sont consignés dans les documents adhoc.

Les points à décrire sont les suivants :

- La date, lieu et type de la manifestation
- Les différentes dates d'inscriptions, limites et annulation etc...
- Les modalités de remboursement.
- La liste des épreuves
- Le type de chronométrage
- La localisation du PC Course et du local anti dopage
- La composition du jury d'épreuve
- L'organisation des secours
- Les annexes
- Le programme de la journée
- Les marées
- Les accès et cheminement au site de rencontre, à la zone de course
- Les parcours
- Le formulaire de remplacement
- Le formulaire de réclamation
- Les hébergements ou le lien vers les hébergements
- Les recommandations écoresponsables

Et tout ce qui peut aider le compétiteur pour que son séjour soit le plus agréable possible.

5.5 Composition du corps arbitral des épreuves

5.5.1 Les Opens et Trail longue côte

- Un arbitre principal, désigné et membre de la CRJA à jour de sa remise à niveau responsable de l'arbitrage de la rencontre.
- Les arbitres départementaux et de clubs désignés par la CRJA, choisis parmi les arbitres proposés par les clubs.

5.5.2 Les championnats régionaux

- Un arbitre régional ou son adjoint responsable de l'arbitrage de la rencontre
- Les arbitres départementaux et de clubs désignés par la commission régionale Juges Arbitres, choisis parmi les arbitres proposés par les clubs.

5.5.3 Les championnats de Zones

- L'arbitre régional de la région organisatrice responsable de l'arbitrage de la rencontre.
- Les arbitres régionaux et leurs adjoints de la zone concernée
- L'arbitre national ou son adjoint.
- Les arbitres départementaux et arbitres de clubs de la région organisatrice.

5.5.4 Finales Championnat de France et Coupe de France des clubs

- L'arbitre national et son adjoint responsables de l'arbitrage de la rencontre.
- L'arbitre régional de la région organisatrice et son équipe arbitral.
- Un arbitre régional ou son adjoint, par région participante, désigné par sa CRJA.

L'équipe d'arbitres peut être complétée par des arbitres adjoints de clubs de la région organisatrice.

6 Les arbitres

6.1 L'arbitre National et l'arbitre national adjoint

Postes à candidatures, désignés par la Commission Nationale Juges Arbitres (CNJA) pour une olympiade.

Ils pilotent l'ensemble des arbitres régionaux et organisent le regroupement annuel des arbitres régionaux.

Ils contribuent au suivi des formations d'arbitres en région.

Ils sont membres de la CNJA.

Ils participent aux différentes commissions sur invitation en tant que référents sur l'arbitrage.

6.2 L'arbitre régional

L'Arbitre Régional est nommé par le Comité Régional de sa région d'appartenance et validé par la CNJA. Un arbitre régional adjoint peut également être nommé.

L'Arbitre Régional est le référent arbitrage de l'une des Régions pratiquant le long côte lors des rencontres sportives fédérales.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'Arbitre National et du Comité Régional de la randonnée pédestre par l'intermédiaire de la Commission Régionale Juges Arbitres (CRJA).

Il forme et valide l'équipe arbitrale locale des épreuves qualificatives officielles de long côte, Championnat Régional, Championnat de Zone, Championnat de France, Open ou Challenges, épreuves qualificatives de la Coupe de France des Clubs et trail long côte.

Il contribue à la réflexion sur l'évolution de l'arbitrage et à la formation par ses propositions.

Il valide en amont les sites de pratiques des épreuves qualificatives au Championnat de France de sa région.

Il est responsable de l'homologation des distances des différentes épreuves et de la validation des temps de chronométrage des épreuves de sa région.

Il valide la grille de départ proposée par le Directeur de Course des épreuves qualificatives.

Il valide les chronos officiels des épreuves de qualification : championnat régional, championnat de zone.

Dans les sept jours suivant la rencontre sportive officielle et qualificative pour le championnat de France, l'arbitre régional transmet à l'arbitre national les résultats et chronos.

Il fait partie du jury d'épreuves lors des épreuves qualificatives au Championnat de France.

Il transmet obligatoirement le dossier compétiteurs et le dispositif arbitral de l'épreuve qualificative au Championnat de France à l'Arbitre National ou National Adjoint au minimum un mois avant l'épreuve et avant l'envoi aux compétiteurs.

Il valide à son niveau le dossier de présentation des épreuves de sa région.

Il est destinataire des demandes de reconnaissance des plages des rencontres sportives avant publication au calendrier national.

Il est comptable des engagements et temps réalisés au cours de la saison dans sa région et tient un registre à jour.

L'arbitre régional, ou son adjoint, se doit d'être présent comme juge sanction lors du Championnat de France et pour la finale de la Coupe de France des Clubs sur convocation de la commission régionale Juges Arbitres de sa Région.

6.3 L'arbitre départemental

Dans chaque département où se pratique le longe côte, la CRJA se doit de nommer un arbitre départemental.

Il est membre de la CRJA

Il seconde l'arbitre régional et son adjoint sur les différents rôles de l'arbitre régional.

6.4 L'arbitre principal

Une des missions de la CRJA est de nommer les arbitres responsables des rencontres inscrites au calendrier national, celui-ci devient arbitre principal de la rencontre sportive.

Il valide la grille de départ proposée par le Directeur de Course.

Il valide les chronos officiels des épreuves de la coupe de France des Clubs, Opens, Challenges ou trail longe côte.

Il a les mêmes fonctions que l'arbitre régional pour la validation du site de rencontre, des distances, des résultats et du chronométrage.

6.5 L'arbitre de club

Il est d'abord un conseiller technique des organisateurs de rencontres de Longe côte et le garant du respect des règles de course. Il est, quel que soit le niveau de l'épreuve, dans un premier temps éducatif, afin d'accompagner pédagogiquement le participant, avant d'être éventuellement répressif. Il apporte aides et conseils auprès des membres de l'organisation, que ce soit dans le dispositif ou dans les actions entreprises par les assistants.

Il connaît précisément l'ensemble des données relatives à l'organisation de rencontres et de chronos officiels.

Il maîtrise les différents types de chronométrage.

Il est le garant du respect des règles d'inscriptions aux rencontres officielles.

Il remplace quiconque viendrait à faire défaut et/ou rompre la chaîne Juges Arbitres.